



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 30 octobre 2014

L'an deux mille quatorze et le trente octobre à dix-huit heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM CURETTI - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES DURIS - FADDI - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - MM ALBA - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - DADY - DURAND (Suppléant) - GALZIN - GODEFROY - JULIEN (Suppléant) - MAZARS - MEYSSONNIER - REYJAUD (Suppléant) - SEGUR - SUDRE (Suppléant) - VIALA B - VIALA P. (Remplaçant).

N° 2014/142

Objet : Budget Annexe EHPAD Résidence La Grèze : affectation des résultats 2013 sur le Budget 2014

Vu les propositions d'affectation des résultats 2013 du Budget Annexe EHPAD Résidence La Grèze envoyés par le Conseil Général du Tarn en date du 23 octobre 2014,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- décide de ventiler les résultats du compte administratif 2013 de l'EHPAD Résidence La Grèze comme suit :

Section d'exploitation :

Hébergement :

Résultat de l'exercice : Excédent de24 986,13 €
Reprise de l'excédent des exercices antérieurs :15 416,42 €
Excédent cumulé à affecter :**40 402,55 €**
Ce résultat excédentaire est affecté en totalité en réserve à l'investissement (article 10682) du Budget 2014.

Dépendance :

Résultat de l'exercice : Déficit de- 35 348,64 €
Reprise de l'excédent des exercices antérieurs :0 €
Déficit cumulé à affecter :- **35 348,64 €**
Ce résultat déficitaire est couvert en totalité par la réserve de compensation dépendance.

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice : Excédent de82 884,46 €
Reprise du résultat cumulé antérieur de 2012 :427 836,98 €
Excédent cumulé à affecter :**510 721,44 €**
Ce résultat excédentaire est reporté au Budget 2014 (article 001).

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 3 novembre 2014.

Raymond GARDELLE